

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	21 novembre 2022	22 novembre 2022
23	18	18 + 5		

Délibération 2022_10_03 : Création des postes d'adjoints

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés :

Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Fanny GRIMAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT)

Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de celui-ci,

Considérant que le nombre d'adjoints maximum pour un conseil municipal de 23 membres est de 6,

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la création de 4 postes d'adjoints.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091 – 20221128 – 2022_10_03 _____ – <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>30/11/2022</u>
Rendu exécutoire le <u>30/11/2022</u>

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 29 novembre 2022.

Le Maire,

Denis DUBOURGNOUX

